

INFORMATIONS

Ce feuillet est à conserver par la famille

Documents à rendre : ne pas agraffer les documents ensemble SVP

- Livret 2022-2023
- Formulaire cantine
- Formulaire garderie

Le livret est un document unique qui sera valable tout au long de l'année 2022-2023, il est à fournir **obligatoirement** et à **renouveler chaque année scolaire** pour toute inscription d'un enfant aux services périscolaires.

Dans l'éventualité d'une inscription future, en cantine et/ ou en garderie, **il est fortement conseillé aux familles de remplir le livret.**

Il vous est demandé de :

- remplir un dossier par enfant
- en cas de séparation, chaque parent devra rendre un dossier pour son ou ses enfant(s)

Le dossier doit être **IMPÉRATIVEMENT** rendu dans son **intégralité** avant le **vendredi 1er juillet 2022, dernier délai, à l'école de votre enfant**



Tout document incomplet vous sera retourné par voie postale et ne pourra être pris en considération. Il est impératif de remplir l'intégralité du dossier sans omettre aucune information.

Quelques rappels :

- Une copie du dossier ainsi que les formulaires doivent être conservés par la famille.
- Les factures périscolaires et extrascolaires sont à conserver sans limite de temps.
- Les factures sont mensuelles et feront état des prestations citées ci-dessous.
- Tarifs :
 - Garderie matin : 1.58€ (0.79€ à partir du deuxième enfant)
 - Garderie soir : 1.58€ (0.79€ à partir du deuxième enfant)
 - Cantine : 5.50€ (2.50€ le repas + 3.00€ garderie midi)

Il est rappelé que toute inscription aux services de cantine ou garderie équivaut à l'acceptation des règlements intérieurs et engage financièrement les représentants légaux.

Règlements consultables sur : <https://vesle-montagne-de-reims.grandreims.fr/>

«Les informations personnelles recueillies ont pour finalité l'inscription de votre enfant à l'école, à la restauration scolaire et aux activités périscolaires.

Les données sont conservées pendant toute la scolarité de l'enfant. Les responsables du traitement sont la Communauté urbaine et les établissements scolaires.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement du traitement. Vous pouvez obtenir des informations en adressant un courrier à la Communauté urbaine du Grand Reims, Direction Animation et Coordination des pôles territoriaux, Hôtel de la Communauté, 3 rue Eugène Desteuque CS 80036 – 51722 REIMS Cedex.

Vous avez la possibilité de contacter notre délégué à la protection des données, pour toute information concernant vos données personnelles à dpo@grandreims.fr ou d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).